



LES AMOGNARDES NIGHT & DAY

2027

Règlement

I. PRESENTATION

L'Amognarde Night & Day est une course à allure libre, qui se déroule en individuelle, le tout sur une boucle de 7,5km pour l'Amognarde Night et 15km pour L'Amognarde Day.

L'Amognarde Night aura lieu le 23 Janvier 2027, départ et arrivée au gymnase de Saint-Benin d'Azy (58).

L'Amognarde Day aura lieu le 24 Janvier 2027, départ et arrivée au gymnase de Saint-Benin d'Azy (58).

II. CONDITIONS DE PARTICIPATION

a. Age minimum

L'inscription est ouverte aux personnes nées avant le 23 janvier 2011, c'est à dire ayant 16 ans révolus au jour de l'épreuve.

b. Validation de l'inscription

Pour valider son inscription chaque concurrent devra fournir à l'organisation :

- Soit une copie de sa licence FFA (licence « Compétition »),
- Soit un certificat PPS à jour et valide pour la date de la course.

Aucun autre document ne pourra être fourni, et aucune participation ne sera possible sans la fourniture de ce justificatif.

c. Inscription

L'inscription se fera en ligne via le lien fourni par l'organisation. Les inscriptions sur place, le jour de l'épreuve, seront possibles dans la limite des places disponibles :

- 150 dossards maximum pour l'Amognarde Night,
- 100 dossards maximum pour l'Amognarde Day.

Les droits d'engagement sont fixés à :

- 5€ pour l'Amognarde Night,
- 10€ pour l'Amognarde Day.

Le dossard étant nominatif, il est strictement interdit de le revendre ou l'échanger.

d. Retrait des dossards

Le retrait des dossards se fera exclusivement sur place, au gymnase de Saint Benin d'Azy, sur les créneaux suivants :

- Amognarde Night : Samedi 23 janvier de 18h00 à 19h00,
- Amognarde Day : Dimanche 24 janvier de 8h00 à 9h00.



La présence de chaque concurrent sera obligatoire pour le retrait, sauf pour le cas des duos, où seul un membre de l'équipe pourra se présenter pour retirer les 2 dossards.

Le dossard devra être fixé, sur le torse, de manière bien visible, afin qu'il soit facilement identifiable.

Il comportera le numéro de téléphone du PC course, à utiliser en cas d'urgence rencontrée sur le parcours.

e. Annulation de l'inscription

Un participant désirant annuler son inscription pourra le faire aux conditions suivantes :

- En cas d'accident, de blessure ou de maladie grave du participant, il sera nécessaire de fournir un certificat médical de contre-indication à participer à l'épreuve.
- Toute autre demande sera étudiée par l'organisation.

En cas d'annulation exprimé par le participant, dans un délai inférieur à 30 jours avant la date de l'épreuve, à savoir compris entre un mois et le jour de l'épreuve, aucun remboursement ne pourra être effectué par l'organisation.

f. Annulation par l'organisateur

L'annulation par l'organisateur de la manifestation, due aux motifs suivant, entraînera un remboursement partiel de l'inscription :

- Refus de l'autorité préfectorale
- Conditions météorologiques

Le montant sera défini suivant les dépenses déjà engagées.

g. Droit à l'image

Chaque concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve et renonce à tout recours envers l'organisateur et ses partenaires pour l'utilisation faite de son image.

h. Assurance et risques

Conformément à la loi, l'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve.

En complément, les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence sportive. Il est conseillé aux autres participants de souscrire une assurance individuelle complémentaire.

L'organisation tient à préciser que cette course requiert **un entraînement physique adapté**.

En s'inscrivant chaque concurrent renonce de fait à faire valoir toutes revendications, à l'encontre du club organisateur sur des faits se déroulant au cours de l'épreuve :

- Accident, blessure,
- Vol, dégâts sur les biens personnels,
- Autres.

i. Ethique et responsabilité

Chaque concurrent s'engage à respecter l'environnement sur le lieu de départ et arrivée ainsi que tout le long du parcours.

Il se doit donc d'évoluer en respectant les milieux naturels, et ne jeter aucun déchet sur le parcours. Des points de ravitaillement seront positionnés sur le parcours pour jeter ses déchets.

Afin de préserver un maximum l'environnement des sites traversés le jour de l'épreuve, chaque concurrent s'engage à rester sur le parcours entièrement balisé. En cas d'interruption



de balisage, chaque concurrent devra prévenir l'organisateur et revenir au dernier point de contrôle.

L'organisateur assure un service de sécurité et santé le jour de l'épreuve, mais durant la course la vigilance et responsabilité de chacun prévaut, et tous les concurrents se doivent une assistance mutuelle.

Des signaleurs seront présents sur le parcours pour assurer la sécurité des concurrents, en particulier aux abords des traversés de grandes routes, chaque concurrent s'engage à respecter les signaleurs.

De plus, sur les parties du parcours empruntant la voie publique, ouverte à la circulation, chaque concurrent devra se conformer au code de la route, et ne sera en aucun cas prioritaire sur un véhicule.

En conséquence chaque concurrent est entièrement responsable de ses actes et des dégâts qu'il peut causer sur lui-même ou sur autrui.

III. CONDITIONS DE COURSE

a. Briefing d'avant course

Un briefing d'avant course aura lieu au gymnase de Saint Benin d'Azy 15minutes avant le départ des courses, afin de donner aux concurrents l'ensemble des dernières informations concernant l'épreuve, le parcours ou encore les conditions météorologiques. La présence de l'ensemble des concurrents est obligatoire.

- Amognarde Night : briefing samedi 23 janvier à 19h15
- Amognarde Day : briefing dimanche 24 janvier à 9h15

En fonction des contraintes administratives, ou des prévisions météorologiques, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, voire d'annuler l'épreuve.

b. Départ

Le départ aura lieu au gymnase de Saint Benin d'Azy :

- **le samedi 23 Janvier à 19h30 pour l'Amognarde Night**
- **le dimanche 24 janvier à 9h30 pour l'Amognarde Day.**

c. Parcours

Amognarde Night :

- 7.5 km environ pour un dénivelé positif de 310m.

Amognarde Day :

- 15 km environ pour un dénivelé positif de 620m.

Les départ et arrivée sont situés au gymnase de Saint Benin d'Azy.

Le parcours est entièrement balisé.

Aucun ravitaillement n'est présent sur le parcours, ce dernier s'effectuera dans le gymnase de Saint Benin d'Azy.

d. En course

Aucune barrière horaire n'est présente pour effectuer la boucle ou les deux boucles, mais pour être classé, il faudra l'effectuer en moins de 1h30 pour l'Amognarde Night et moins de 3h pour l'Amognarde Day.

e. Informations pratiques

- Douches, vestiaires et sanitaires,
- Bar et petite restauration, magasin souvenir éphémère, animation durant toute la durée de l'évènement.



f. Ravitaillements

La zone de ravitaillement se situera au gymnase sur un espace dédié et réservé aux concurrents.

Il comportera du liquide, salé, sucré.

g. Equipements conseillés

Il est conseillé à chaque participant de disposer d'un sifflet, d'une couverture de survie, d'un téléphone portable chargé. L'équipement pourra être adapté en fonction des conditions météorologiques.

h. Abandons

Tout abandon au cours de la course doit obligatoirement être signalé à l'organisation.

Le participant ne doit en aucun cas quitter le parcours balisé sans en avoir averti l'organisation et en être dûment autorisé.

Sauf cas de force majeure, l'abandon n'est possible que sur le site du départ. Dans les autres cas, le concurrent doit obligatoirement rallier un point de rapatriement accessible aux véhicules de secours qui lui sera communiqué par l'organisation.

i. Eliminations

L'élimination signifie l'exclusion définitive du concurrent. Tout manquement au règlement entraîne une pénalisation voire une élimination. L'élimination peut avoir lieu dès lors que le directeur de course, ou les chefs de postes des points de contrôle constate un, des manquements suivants :

- Emprunt d'un itinéraire hors balisage représentant un raccourci,
- Absence de matériel obligatoire,
- Jets de détritus volontaire,
- Non-respect des personnes (organisation, bénévoles, concurrents).

j. Sécurité et assistance médicale

N° de téléphone d'assistance de l'organisation (PC course) :

06 75 71 86 55

(À n'utiliser UNIQUEMENT qu'en cas d'urgence)

Le N° de téléphone d'assistance de l'organisation est donné au retrait des dossards et ne doit être utilisé qu'en cas d'urgence. Un poste de secours implanté sur le site du départ/arrivée, est destiné à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés.

Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours, en fonction des conditions :

- En se présentant au poste de secours,
- En appelant le PC course,
- En demandant à un autre coureur de prévenir les secours.

Il appartiendra à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les Secours.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Les secouristes et médecins officiels sont en particulier habilités :

- A mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve,

Règlement Les Amognardes Night & Day – 23 et 24 janvier 2027



- A faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugent en danger
- A faire hospitaliser à leur convenance les coureurs dont l'état de santé le nécessite

Les éventuels frais résultant de l'emploi de moyens de secours ou d'évacuation exceptionnels sont supportés par la personne secourue qui doit également assurer son retour de l'endroit où elle est évacuée. Il est du seul ressort du coureur de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.

IV. DOPAGE

Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles anti-dopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur.

V. CLASSEMENTS ET DOTATIONS

Les 3 premières femmes et les 3 premiers hommes seront récompensés.

Seul le directeur de course est habilité à prendre en compte et juger de la pertinence d'éventuelles réclamations concernant le classement qui devront être déposées dès l'arrivée.

Tout concurrent, retirant son dossard, et prenant le départ de l'épreuve accepte et valide sans condition ce règlement.